



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100262

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Centre Jean Moulin. Soutien de la Société Touton S.A.
Soutien à l'Exposition les Combattants d'Afrique. Convention
de Mécénat. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) organise une grande exposition sur « Les combattants d'Afrique » réalisée en partenariat avec le Ministère de la Défense et inscrite dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire de l'Appel du 18 juin, du cinquantenaire des Indépendances et des actions engagées par la municipalité en direction des anciens combattants d'Afrique. Elle sera présentée au Centre Jean Moulin du 15 juin au 31 octobre 2010.

La Société TOUTON S.A. a souhaité apporter son soutien à la promotion de cette manifestation dans le cadre du mécénat (Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations) en versant une somme de quinze mille euros (15 000 €), apport qui permettra de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

Une convention stipulant les obligations des parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer la convention s'y rapportant
- émettre un titre de recette du montant de la somme qui sera allouée à la Ville de Bordeaux (CEX Maquit : 10 000 € sur l'enveloppe 010586 - compte 6068 ; 5 000 € sur l'enveloppe 017818 – compte 651)

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

Reçue en préfecture le

d'une part

et

La Société TOUTON S.A. – 1, rue René Magne – 33083 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur DE BOUSSAC

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) organise une grande exposition sur « les combattants d'Afrique », réalisée en partenariat avec le Ministère de la Défense et inscrite dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire de l'appel du 18 juin, du cinquantenaire des Indépendances et des actions engagées par la municipalité en direction des anciens combattants d'Afrique.

Cette exposition sera présentée au Centre Jean Moulin du 15 juin au 31 octobre 2010.

La Société TOUTON S.A a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat (loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

ARTICLE 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de la Société TOUTON et de la Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) à l'occasion de l'exposition « les combattants d'Afrique ».

ARTICLE 2 – Engagements de la Société TOUTON S.A.

La Société TOUTON S.A. s'engage à verser la somme de quinze mille euros (15 000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son mécénat pour l'exposition « les combattants d'Afrique » dans le cadre du mécénat. Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

A la suite de ce versement, la Ville de Bordeaux fournira un reçu fiscal à la Société TOUTON S.A.

La Société TOUTON S.A. s'engage à faire apparaître, dans la mesure du possible, le logo de la Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) sur tous ses documents internes et externes faisant état de son mécénat.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX – CENTRE JEAN MOULIN

La Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) s'engage :

- à faire apparaître le logo de la Société TOUTON S.A. sur tous les documents afférents à l'exposition. La liste des documents et supports sur lesquels apparaîtra le logo sera transmise à la Société TOUTON S.A.

- à soumettre pour validation à la Société TOUTON S.A. l'ensemble des documents sur lesquels figurera son logo

- à laisser communiquer la Société TOUTON S.A. sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes. A cet effet, la Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) autorise la Société TOUTON S.A. à reproduire et à utiliser son nom et les logos ainsi que le nom de l'exposition « les combattants d'Afrique ».

La Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe

Les logos de la Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique de la Ville de Bordeaux (Centre Jean Moulin) communiquée à la Société TOUTON S.A.

